

Questions orales

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): J'ai déjà dit à la Chambre ce matin qu'aussitôt après en avoir obtenu l'autorisation de la GRC, j'ai estimé qu'il fallait tout d'abord informer les Canadiens de cette situation, car autrement ils n'auraient aucun moyen de savoir ce qui se passe. Ensuite, nous recherchons des moyens de restreindre les dégâts. Mais je serais déloyal envers la Chambre et même envers mon honorable collègue si j'affirmais qu'il n'y a aucun danger, alors même que nous ignorons toujours si les renseignements en question sont tombés entre les mains de personnes non autorisées. Tout ce que je peux faire pour le moment pour les Canadiens qui voudraient se protéger, c'est tout simplement leur dire qu'il y a eu ce grave accroc à la sécurité et qu'il y a peut-être danger que des gens puissent utiliser leur numéro de sécurité sociale aux fins que mon collègue a déjà dites.

LA MISE EN GARDE DES CONTRIBUABLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ce matin, comme il le devait, le ministre a adressé une mise en garde aux Canadiens en faisant une déclaration d'abord à la Chambre, puis à l'extérieur. Mais il devrait savoir que des centaines de milliers de Canadiens demeurent peut-être dans l'ignorance parce qu'ils n'ont pas écouté les nouvelles.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'écrire à toutes les personnes qui ont un numéro d'assurance sociale pour les prévenir directement des dangers qu'ils courent, leur évitant ainsi de demeurer dans l'ignorance? Le gouvernement songe-t-il au moins sérieusement à modifier le numéro d'assurance sociale de tous les Canadiens?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Comme le chef du Nouveau parti démocratique le sait vraisemblablement, nous avons informé les provinces ce matin dès que nous avons été en mesure de le faire. Nous avons également informé d'autres ministres dont les ministères sont touchés et nous pouvons compter sur leur aide et leurs moyens pour diffuser la mauvaise nouvelle. Nous allons recourir à tous les moyens pour communiquer avec tous les contribuables canadiens. On ne sait pas encore très bien s'il est possible de modifier les numéros d'assurance sociale ou s'il y a d'autres mesures susceptibles d'assurer leur protection. Ce que nous pouvons faire et que nous allons faire, c'est resserrer les exigences permettant d'utiliser les renseignements qui figurent sur les microfiches et changer les codes.

LE TEMPS MIS À AVERTIR LE MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. L'intégrité du régime fiscal canadien tout entier est remise en question par cette violation inexcusable du droit des contribuables à la discrétion. Pourquoi le ministre n'a-t-il été informé que le 4 novembre alors que les dossiers ont disparu le 30 octobre? Pourquoi n'a-t-il été averti que six jours plus tard? Qui est à la tête du ministère?

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux dire à mon collègue d'en face que je ne suis pas plus satisfait que lui de ce qui se passe. Comme je l'ai dit précédemment, il s'est produit un retard inexplicable. Je sais que les fonctionnaires concernés s'appliquaient avec diligence à retrouver les documents manquants.

J'aurais dû en être informé ainsi que le sous-ministre. L'enquête et l'examen vont peut-être faire la lumière sur cette question, et des mesures disciplinaires seront prises, le cas échéant.

[Français]

LA CONFIANCE DES CONTRIBUABLES ENVERS LE SYSTÈME D'IMPOSITION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. L'intégrité de tout le système de taxation au Canada est menacée par ce vol. Comment les Canadiens pourront-ils avoir confiance en ce gouvernement s'il est incapable de tenir secrètes les déclarations d'impôt? Pourrait-on expliquer à la Chambre comment on pourrait avoir confiance?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Je présente mes excuses à la Chambre. Je n'avais pas saisi le sens de la question posée par mon collègue. Je suis d'accord avec lui pour déclarer qu'on a porté atteinte à l'intégrité du régime fiscal canadien. Je suis désolé de ne pas avoir compris la dernière partie de sa question.

* * *

● (1430)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES PERMIS D'EXPORTATION—L'EXPÉDITION DE PIÈCES D'HÉLICOPTÈRE EN IRAN

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Jusqu'au 10 septembre, le gouvernement avait pour politique de ne pas délivrer de permis d'exportation de biens considérés comme équipement stratégique civil; pas seulement comme équipement militaire mais comme équipement stratégique civil. Il pouvait aussi les refuser lorsque le gouvernement du pays auquel les biens étaient destinés suivait en matière de droit de la personne une politique complètement inacceptable pour les Canadiens. Le ministre prétend-il que la permission donnée à Pratt & Whitney et à d'autres sociétés d'expédier des pièces d'hélicoptère en Iran est conforme à la politique en vigueur jusqu'au 10 septembre dernier?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dis que les hélicoptères Bell 212 sont des appareils commerciaux équipés d'un moteur PT6 T-3. Leur vocation est commerciale. Les pièces de rechange en question leur étaient destinées. Comme je l'ai dit plus tôt, les représentants de Pratt & Whitney ont déclaré au gouvernement qu'il serait presque impossible de modifier le Cobra en Iran pour l'adapter au type de moteur en question. Je répète qu'on nous a assuré que les pièces de rechange de ces hélicoptères étaient employées à des usages civils et rien d'autre.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai demandé au ministre si on pourrait alors considérer ces pièces comme de l'équipement stratégique civil dont l'exportation était interdite en vertu de la politique